

Compte-rendu plénière CESER du 19 février 2019 à Lattes

INTERVENTION J.-L. CHAUZY

3 avis soumis à la plénière du 18 février:

- Contribution sraddet
- Vieillesse
- Dermo cosmétique

Participation du CESER au grand débat par une contribution proposée au bureau du CESER le 11 mars et envoyée au CESE et CESER de France.

Proposition d'une Motion en soutien à Carole Delga suite au courrier ordurier reçu à son cabinet: adopté par l'assemblée, CGT abstention car JL Chauzy a refusé d'enlever un paragraphe polémique sur les violences faites aux forces de l'ordre, qui n'avait rien à voir avec les insultes subis par Carole Delga et les propos antisémites.

J.-L. C. annonce une réunion à stuttgart le 15 mars avec la direction Bosch pour l'avenir du site de rodez: J.-L. Chauzy, Carole Delga, le ministère, en cours pour que les syndicats soient présents, Diversification du site avec présence de représentants Airbus pour évaluer la faisabilité. Développement de la filière nucléaire dans le Gard Lozère: convention avec EDF pour maintenance des centrales,

ENJEUX SUR L'INDUSTRIE: MISE À CONTRIBUTION DES COMMISSIONS DU CESER

Arrêt de l'A380: trouver des solutions pour les 3 500 salariés impactés.



Compte-rendu plénière CESER

du 18 décembre 2018 à Toulouse ...suite...

AVIS SUR LE SRADETT:

PRÉSIDENTE: CHRISTINE SANCHEZ

Rapporteur Michel Baylac

3 Défis majeurs: attractivité des populations, coopération des territoires, rayonnement régional des activités:

- Attractivité des Populations: mobilité, services, habitat, foncier, risques, réseaux, consommation du bâti,
- Coopération des Territoires: accueil, développement, échanges, offre territoriales, complémentarité, adaptation, déchets, biodiversité, milieux aquatiques
- Rayonnement des activités: connexions, échanges, inter régional, coopération méditerranéenne, économie de la mer, tourisme, logistique, transition économique, pérenniser les ressources

Conclusion: que voulons-nous pour 2040? Réinventer le vivre ensemble.

Déclaration CGT: Vanessa NY

Vote: 5 abstentions, 152 pour (CGT Pour)

La CGT a demandé de retirer du vote la contribution de la section sur l'intelligence artificielle en annexe de l'avis sur le Sradett: accepté par J.-L. C.

AVIS SUR LE VIEILLISSEMENT:

PRÉSIDENT GEORGES BENAYOU

Rapporteur: Francis Decoucut

En 2050, 30 % de la population des pays développés aura 60 ans et plus,

Question de l'espérance de vie en bonne santé,

Vivre c'est vieillir (Simone de Beauvoir)

Vieillesse: un processus individuel et un environnement de solidarité intergénérationnelle;

D'ici 2050, + 900 000 personnes de plus de 60 ans en Occitanie,

Des disparités entre métropoles et zones périurbaines et espaces ruraux,

L'avis propose 29 préconisations sur 3 axes:

- Accompagner le vieillissement pour garder sa place dans la société,
- Favoriser le maintien à domicile (prise en compte des aidants naturels),
- Reconnaissance des professionnels

Entrée en âge: une nouvelle étape de la vie.

Jules renard: la vieillesse c'est quand on commence à dire: jamais le ne me suis senti aussi jeune

Déclaration CGT: Chantal Grin

Vote: pour unanimité: 157 pour



INTERVENTION FLORENCE BRUTUS, VP RÉGION

¾ de la Population occitanie vivent en dehors des 2 métropoles,

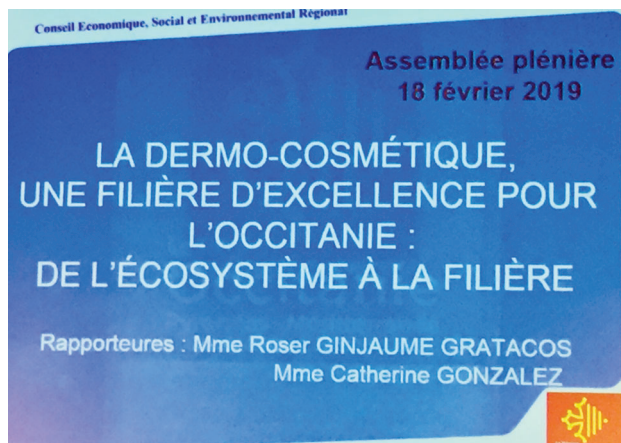
Service public comme cohésion territoriale,

Enjeu majeur est de conjuguer le développement économique et la préservation des ressources naturelles, avec une forte augmentation de la population en Occitanie,

2 plénières à venir du conseil régional sur la présentation du Sradett: mise en œuvre des priorités de la région pour les territoires, avec une volonté pragmatique de mise en œuvre par les SCOT et PNR,

Contrainte forte de ne pas imposer mais Co construire avec les territoires: par exemple la sobriété foncière, Occitanie 2040 soit un facteur d'aménagement du territoire en respectant l'environnement.

AVIS SUR LA DERMO COSMÉTIQUE:



Président(e): Marielle GAUDOIS et Alain Radigales

Rapporteur: Roser GINJAUME GRATACOS et Catherine GONZALEZ

Présence des camarades des labo Fabre qui ont été auditionnés pour la réalisation de cet avis.

La commission s'est centrée sur les filières émergentes, à partir des filières existantes ou non, avec une volonté qu'elles puissent être respectueuses de l'environnement, Quel est l'écosystème de la Dermo cosmétique: cosmique concerne le derme, tandis de la Dermo cosmétique concerne le derme et l'épiderme,

Cela fait appel au binôme santé/recherche et agri/agro; La chaîne de valeur va des matières premières à la distribution, avec un modèle économique tourné vers de développement durable;

La filière fait appel à la recherche, le développement, la production, le contrôle et la vente,

Plusieurs formations sont identifiées en occitanie avec une majorité de formation en production,

Plusieurs centres de recherche notamment en chimie et biologie sont présents dans la région,

Préconisations:

- Création d'un cluster Dermo cosmétique d'Occitanie,
- Reconnaissance d'un label,
- Une logique de branche avec des instances paritaires,
- Une meilleure visibilité des parcours de l'enseignement supérieur,
- Développement de la Dermo cosmétique dans le prochain SR2I,

Conclusion:

Concept de filière pertinent pour la reconnaissance sur le rayonnement de ces activités économiques

Déclaration CGT: Xavier Petrachi

Vote: pour unanimité: 156 Pour

CR fait par Xavier Petrachi
Animateur groupe CGT CESER Occitanie



Déclarations CGT lors de Plénière CESER

du 18 février 2019 à Lattes

DÉCLARATION CGT CESER SUR L'AVIS SRADDET

Monsieur le Président du CESER,
Madame, Monsieur le Vice-Président de la Région,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le CESER émet une deuxième contribution au SRADDET afin de prendre en compte l'ensemble des thématiques déclinées à partir des 3 défis fondamentaux auxquels la Région Occitanie souhaite répondre à l'horizon 2040 :

- le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement ;
- le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires ;
- le défi du rayonnement régional au service de toutes et tous ;

Ces trois défis sont abordés à partir d'un objectif transversal qu'est l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Pour la CGT, l'aménagement humain et durable du territoire doit viser avant tout à créer les conditions spatiales favorables à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale, tout en protégeant les ressources naturelles. Ainsi l'objectif du SRADDET doit donc être d'assurer le bien-être des femmes et des hommes de notre région par un meilleur équilibre entre efficacité économique, préservation de l'environnement et réponse aux besoins sociaux de notre société.

Aussi, nous partageons les défis énoncés et surtout, nous nous félicitons que l'ensemble des objectifs déclinés par fiches thématiques aient été analysés à travers le prisme des valeurs humanistes, de solidarité et de paix. Pour cette raison nous voterons cet avis.

Toutefois nous nous interrogeons sur la réécriture de la définition de la notion de compatibilité en introduction de ce document et ne pouvons que mettre en lumière les profondes incohérences avec l'essentiel des politiques publiques qui sont à l'œuvre.

Comment ne pas voir que les politiques d'austérités qui affectent les services publics (fermeture de bureaux de poste, de gares, de guichets sécurité sociale, fermeture de 2/3 de maternités en 4 ans, de services importants de l'Etat, de trésoreries, etc.) et que l'étranglement financier organisé des collectivités locales sont autant de contradictions avec les ambitions affichées dans ce projet. Comment ne pas constater que la conception de la compétitivité basée sur l'attractivité et la concurrence entre les territoires s'accommode mal d'un développement équilibré et harmonieux de territoires.

Enfin comment concilier aménagement équilibré du territoire avec deux métropoles phagocytantes qui ne partagent pas les richesses avec les territoires voisins.

Pour la CGT, la métropolisation consiste en une concentration des activités économiques les plus dynamiques, des centres d'enseignement et de recherche, des activités artistiques et culturelles, induisant une dynamique économique territoriale à deux vitesses :

- d'un côté des métropoles connectées à l'économie mondialisée, concentrant les emplois les plus qualifiés et rémunérateurs des classes moyennes supérieures,
- de l'autre des villes moyennes et des territoires ruraux concentrant des emplois administratifs pour le meilleur des cas, et des emplois de l'économie résidentielle comme les emplois liés aux services à la personne et au tourisme qui sont souvent des emplois plus précaires et moins bien rémunérés.

Cette fracture territoriale induit de nombreux déplacements émetteurs de pollutions, ainsi qu'un exil des plus fragiles vers les franges périurbaines et les territoires ruraux.

A la CGT, nous défendons un autre modèle, celui de la répartition des activités économiques et des emplois sur l'ensemble du territoire, par relance d'une économie productive respectueuse de l'environnement, y compris en milieu rural avec une agriculture de proximité valorisant et respectant les ressources locales et le redéploiement de services publics modernes et efficaces seuls capables de répondre en tous lieux aux besoins des populations.

DÉCLARATION CGT CESER SUR L'AVIS « ENJEUX DU VIEILLISSEMENT »

Monsieur le Président du CESER,
Madame, Monsieur le Vice-Président de la Région,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Les décisions nationales ignorent les spécificités territoriales et nient les besoins réels des populations.

On le voit bien dans le nouveau plan national de santé. Il annonce, dans un premier temps, la centralisation des lits chirurgicaux n'accordant que des lits de médecine aux hôpitaux locaux, pourtant dernier recours des populations rurales. Population où l'on retrouve le plus fort taux de personnes âgées.

Cet éloignement géographique génèrerait un coût en transport sanitaire et une affluence dont rien dans ce plan ne certifie que l'intérêt humain soit le premier objectif.

A moins de démontrer que la personne âgée des territoires ruraux soit à l'abri d'interventions chirurgicales, ces décisions sont une atteinte aux droits du malade.

Nos inquiétudes sont légitimes quand le plan prévoit des décisions par ordonnances balayant toute concertation et ne priorisant que l'objectif comptable.

Il faut un état des lieux des besoins réels et une réponse à la hauteur de ces besoins qui inclut la valeur qualité du soin.

La réforme de l'hébergement en institution devrait s'inscrire dans une approche globale de la prise en charge collective de la perte d'autonomie.

Pour bien comprendre, citons un exemple d'actualité : le CHIVA (Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège). La réaffectation des lits verra finalement la suppression de 54 lits dont 34 d'EHPAD. Pour le groupe CGT c'est INACCEPTABLE!!! Cela démontre bien la contradiction entre les politiques nationales et les besoins de nos territoires que nous avons préconisés dans cet avis.

Les politiques d'austérités budgétaires ont entraîné :

- la déqualification des métiers par les glissements de tâches,
- les dérogations sur une durée du travail toujours plus exigeante,
- un épuisement professionnel qui progresse,
- des professionnels qui n'ont plus les moyens d'être bientraitants,
- une médecine du travail sous dotée.

Autant de conséquences qui n'éveillent plus les vocations et font fuir les professionnels de santé qui quittent le métier.

Nous pensons à Ambroise Croizat chacune des accidents de la vie.

Protection sociale qui garanti collectivement.

Nous sommes les héritiers d'un système de protection sociale issu du CNR. Mis en place par Ambroise Croizat avec la création de la sécurité sociale qui garanti des droits collectifs pour une protection sociale de la naissance à la mort et à travers la solidarité nationale. Ce système est de plus en plus détricoté par le seul objectif de rentabilité devrait nous permettre de bien vivre et bien vieillir.

Cet avis est le fruit d'un travail accompli respectueusement par l'ensemble des collègues qui de part leur complémentarité va fournir au Conseil Régional d'Occitanie un outil de qualité qu'il a le devoir de s'emparer.

Nous tenons à remercier le travail rigoureux et précieux de M. Francis DECOUCUT rapporteur, de Caroline HONVAULT et de Fatima BENMEHDI pour leur réactivité et leurs travaux de rédaction, ainsi que tous les membres de la commission.

Le groupe CGT votera cet avis.

Déclarations CGT lors de Plénière CESER

du 18 février 2019 à Lattes

DÉCLARATION CGT CESER SUR L'AVIS DERMO-COSMETIQUE

Monsieur le Président du CESER,
Madame, Monsieur le Vice-Président de la Région,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,

L'avis du CESER sur la Dermo-cosmétique met en lumière la question des filières industrielles et de l'économie productive.

La CGT salue sans réserve l'initiative de la commission « Activités et mutations économiques Économie sociale et solidaire » de faire une série d'avis sur les filières, déjà structurées ou qui mériteraient de l'être.

L'industrie a mauvaise presse: que ce soit du fait de l'image de conditions de travail difficiles ou du fait des successions de fermetures d'entreprises, le plus souvent sans ménagement, et quelquefois par simple SMS.

L'image de l'industrie, ce sont d'un côté des dirigeants qui sabrent dans les effectifs pour satisfaire la rentabilité des actionnaires, voire qui définissent un paysage industriel sans usine, bénéficiant de parachutes dorés; de l'autre des salariés, qui subissent sans pouvoir agir sur les stratégies industrielles, et qui en sont à installer des bouteilles de gaz dans les locaux en contrepartie d'indemnité de licenciement.

En cela, l'avis sur la Dermo-cosmétique pose les enjeux de mutation économique face à la transition écologique, devenue incontournable pour promouvoir le développement des filières d'aujourd'hui et de demain.

Les préconisations de cet avis portent sur une reconnaissance des entreprises du secteur, sous forme d'un même écosystème, qui en étant réellement identifiées et mises en réseau, pourraient être largement valorisées au travers de la création d'un cluster dermo-cosmétique Occitanie.

Si cela devait être confirmé, nul doute que ce cluster permettrait d'accroître la visibilité de cette filière et offrir aux salariés une meilleure identification, pour valoriser leurs savoirs faire et les faire reconnaître dans une convention collective. Cette dernière aurait pour objet de définir une grille salariale, de lister l'ensemble des métiers et formations afférentes, d'améliorer les relations employeurs-salariés.

Cet avis porte aussi sur un besoin de changer de modèle économique, en mettant au centre des enjeux industriels et économiques le changement climatique et la transition énergétique. Mais il y a lieu aussi de s'interroger la finalité sociale de l'entreprise, et la place des salariés, comme des parties prenantes dans la prise de décision des entreprises. En effet, pour la CGT, l'entreprise n'appartient pas qu'à ses seuls actionnaires, et son développement dépend des stratégies nationales, des évolutions technologiques mais aussi de la place que souhaitent prendre aujourd'hui les salariés et citoyens dans un modèle social écoresponsable et durable.

La CGT votera cet avis.